

Vers d'autres choix économiques :
La responsabilité des acteurs dans un contexte global

Tout en préparant notre rencontre, je parcourais ces jours-ci la presse économique. Quelques évènements ont retenu mon attention :

Vendredi 24 octobre :

Les 28 chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Européenne se sont engagés

- à réduire d'au moins 40% les émissions de gaz à effet de serre de l'Union d'ici à 2030
- à porter la part des énergies renouvelables à 27% de la consommation
- et à faire 27% d'économie d'énergie.

Dimanche 26 octobre :

La Banque Centrale Européenne a rendu son verdict sur la santé des banques européennes

Mercredi 29 octobre :

Près de 80 pays de l'OCDE conviennent de mettre un terme au secret bancaire pour les particuliers

Du 3 au 10 novembre, en France : Semaine de la Finance Solidaire

Des choses se passent donc dans le champ économique. Des changements sont à l'œuvre. Certains, comme la remise en cause du secret bancaire, étaient même inespérés avant « la crise » qui s'est amorcée pour nous en 2008. De même qu'il était alors improbable que nous nous rencontrions, ici, à la bourse du travail de Tarbes, le 3 novembre 2014, pour nous interroger ensemble sur la responsabilité des différents acteurs en matière de choix économiques.

Dans ce contexte global, pour essayer de faire un lien entre tout ce qui peut nous conduire à une « autre économie », nous avons convenu avec les organisateurs de commencer cette soirée par une mise en perspective de ce qu'on appelle « l'économie sociale et solidaire » (l'ESS), à laquelle on se réfère souvent quand on se prend à rêver à un monde différent.

Nous nous intéresserons tout d'abord à ce qui est en train de changer, dans la sphère marchande, à partir de quelques concepts récents : économie verte, économie circulaire, économie de fonctionnalités, économie collaborative ... ; avant de nous interroger sur leur lien avec le concept plus ancien d'économie sociale et solidaire.

S'interroger sur les chances de succès d'une approche sociale et solidaire pour régler les dysfonctionnements de l'économie "dominante" – réputée par nature non sociale

et non solidaire – ne peut se faire sans une réflexion sur la responsabilité de chacun des acteurs dans la mise en œuvre des processus de changement nécessaires. Car pour changer, susciter des démarches *top down* s'avère aussi indispensable que conforter les expériences de terrain - *bottom up* - qui prédominent en matière d'ESS. Et tout cela ne peut se faire sans l'implication, à son niveau, de chacun des acteurs de la sphère économique.

Nous essaierons donc de rendre compte de ce qui fait obstacle au changement. Cela nous conduira à prendre acte de ce que chacun de nous est partie prenante d'un système; et à relever que ce système, qui a le temps pour lui, s'avère capable de se reproduire et de s'étendre dès lors que nous n'y prenons pas garde.

Ce constat de ce qui nous freine ne remet cependant pas en cause une vision positive de ce vers quoi nous pouvons aller. Construire une économie différente, de proximité, plus sociale et plus solidaire est en effet possible aujourd'hui, puisque cela passe par les choix faits par chacun d'entre nous.

Une autre économie ? Quoi de neuf du côté des concepts ?

Ces dernières années, « de crise », nous ont fait prendre conscience, collectivement, que notre activité économique s'inscrit dans un monde fini. Et que ce monde, notre planète, va probablement se remplir, rendant impossible la poursuite de nos pratiques. Dans le cadre du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (le GIEC), des experts du monde entier nous alertent donc depuis des années sur notre responsabilité vis-à-vis de ces générations futures. Pour qu'elles puissent simplement vivre, il nous faut donc dès aujourd'hui mettre en œuvre des plans d'action qui nous permettent à la fois de limiter nos émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'origine de modifications climatiques menaçantes à terme pour l'humanité, et d'adapter progressivement nos modes de vie au nouvel environnement qui va en résulter.

Toutefois, face aux urgences immédiates de la crise, financière puis économique, qui affecte l'ensemble de notre planète depuis 2008, les politiques ont donné l'impression de se démobiliser sur ces sujets. Il en a résulté l'échec, fin 2013, de la conférence onusienne sur le changement climatique qui s'est tenue à Varsovie. Depuis les 28 pays membres de l'Union Européenne ont su négocier un accord sur des objectifs communs pour lutter contre le changement climatique d'ici à 2030 : réduire les émissions de GES de 40% ; porter à 27% la part du renouvelable dans le mix énergétique ; et réaliser 27% d'économie d'énergie. Mais les 195 pays signataires de la Convention des Nations Unies sur le Climat, réunis à Bonn mi-octobre, n'y sont pas encore parvenu. Et l'on ne peut donc exclure que la prochaine réunion internationale de ce type – la 21^{ème} *Conference Of the Parties* (COP 21) - programmée à Paris fin 2015 se solde par un échec.

COP 21 : de quoi s'agit-il ? Il s'agit tout simplement - si l'on peut dire, tant les sujets sont complexes ! - de se mettre d'accord au niveau mondial sur les suites à donner à ce que l'on connaît sous le nom du Protocole de Kyoto, dans le but de limiter à 2°C la hausse de la température. Autrement dit : de définir un cadre dans lequel vont pouvoir s'inscrire les multiples coopérations internationales nécessaires pour adresser, à temps, à la fois les causes du changement climatique et l'inégale répartition de ses impacts à la surface de notre planète commune. Ce qui nécessite des engagements spécifiques, chiffrés, de chacun des pays.

L'horizon de temps concerné invite à l'humilité tant les prévisions en matière économique s'avèrent inopérantes. Ainsi, de même que très peu d'experts avaient annoncé la crise de 2008, il y a vingt ans, personne, lors de la négociation de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (1994) n'aurait pu prédire, à l'horizon 2014 :

- que l'Union Européenne serait parvenue à atteindre ses objectifs de baisse de ses émissions, malgré l'échec du marché des permis d'émission de GES qu'elle a mis en place ;
- que la révolution du gaz de schiste intervenue aux USA aurait permis d'inverser la tendance américaine en matière d'émissions de GES, grâce à une substitution du gaz au charbon dans la production d'électricité ;
- et que la quantité de GES émise par la Chine aurait dépassé celle des USA, avec de telles conséquences sanitaires pour les populations, que les autorités chinoises auraient à décider de limiter autoritairement leur consommation de charbon à partir de 2015.

Humilité donc. Mais raisons d'être inquiets, car de 2002 à 2012 (source BP) la consommation mondiale d'énergie a augmenté de 30% ; et, en tendance, elle devrait continuer d'augmenter à un rythme de 1,5% par an pendant les 20 ans à venir. C'est-à-dire de 41 % entre 2012 et 2035. Soit une croissance à un rythme bien plus soutenu que celui de la croissance démographique de notre planète ; car ce n'est en effet que d'ici à 2100 – et non d'ici à 2035 – que la population mondiale devrait, elle, progresser de 43 % ... Autrement dit : ce qui nous attend si l'on ne fait rien pour infléchir les tendances actuelles, c'est un accroissement de l'intensité énergétique globale de nos activités humaines. Et donc une augmentation insupportable de nos émissions de GES.

Certes l'impulsion est donnée pour que la part des énergies fossiles – charbon, pétrole et gaz – baisse dans le mix énergétique global de notre planète; et pour un rééquilibrage en faveur du gaz, moins polluant que le charbon et le pétrole. Mais, malgré cela, en 2035 les énergies fossiles sources de GES représenteront encore 81 % du mix énergétique de notre planète.

Pour nous éviter d'aller droit dans le mur, des trésors d'imagination ont donc été déployés pour identifier des démarches volontaristes et réalistes qui nous permettent de réduire nos émissions de GES. Et c'est ainsi que de nouveaux concepts sont apparus dans le champ de la politique économique d'un pays comme le nôtre. Soucieux d'environnement, on parle donc, en France, d'Economie verte, d'Economie circulaire, ou d'Economie de fonctionnalités ; ce qui conduit, au plan sociétal, à parler d'Economie collaborative. Soucieux de justice sociale, on parle plutôt d'Economie Sociale et Solidaire. De quoi parle-t-on, au juste ?

Economie verte¹

Que va-t-on désigner par Economie verte ? Dans la foulée des accords de Kyoto, la recherche, dans le domaine technique, de sources d'énergie 'renouvelables' a été à l'origine du concept 'd'économie verte'. De quoi s'agit-il ? Fondamentalement, de développer la même logique économique, productiviste, qu'aujourd'hui, mais en rendant nos pratiques plus « vertes », plus « durables », parce que plus respectueuses de l'environnement. Par exemple : remplacer des hydrocarbures fossiles par de la biomasse, pour produire des carburants ou des produits chimiques.

Pour un gouvernement confronté aux problématiques Energies / Climat, il peut paraître judicieux, en effet, de « développer de nouveaux modes de consommation et de production, plus sobres en ressources naturelles (...) tant pour affronter les défis environnementaux qui sont devant nous, que pour offrir de nouvelles opportunités (aux) entreprises (du pays) et pour créer de nouveaux emplois. » Dès lors, puisque « dans la compétition mondiale qui s'engage aujourd'hui pour l'économie verte, la France possède un potentiel considérable ; (et qu') elle dispose d'entreprises qui sont parmi les leaders mondiaux que ce soit en matière d'énergie, de génie écologique, de traitement de l'eau ou des déchets », (...) ou encore en matière d'efficacité énergétique, n'est-il pas normal d'afficher l'ambition politique de conforter la place de ces entreprises – véritables champions nationaux - « sur les marchés mondiaux en soutenant la montée en puissance de filières » industrielles vertes, c'est-à-dire sobres en ressources naturelles, dé carbonées, et créatrice d'emplois ?

¹ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Economie-du-developpement-durable-.html>, consulté le 7 février 2014.

19 filières² ont donc été identifiées par le Commissariat Général au Développement Durable dans un rapport – « Les filières industrielles stratégiques de l'économie verte : enjeux et perspectives » – publié en mars 2013³. Et selon l'Observatoire des Emplois et Métiers de l'Economie Verte, ces « éco-activités », notion connexe à celle de « filières vertes », employaient déjà en 2011, 455 600 personnes en équivalents temps plein, en augmentation de 6,7% par rapport à 2010 (contre 0,5% pour le reste de l'économie). Un bon taux de croissance, donc, pour ce secteur de l'économie jugé également d'avenir un peu partout, en Europe et dans le monde, puisque ce sont près de 15% du montant des plans de relance économique annoncés qui y ont été dédiés depuis 2009, soit près de 430 milliards de dollars.

De même, derrière la « transition énergétique » à la française se dissimule l'espoir d'une revitalisation de l'activité économique dans des activités de main d'œuvre comme la restauration des bâtiments. Cependant tout ceci reste encore très modeste, à l'échelle de la France, puisqu'avec 82 milliards d'euros, la production de ces éco-activités ne représentait en 2012 que 2,3 % de la valeur de la production nationale totale, avec une valeur ajoutée de 32 milliards d'euros et des exportations de 9,1 milliards d'euros soit 2,1 % du total des exportations⁴.

Autrement dit : verdir une partie de nos pratiques actuelles ne va pas suffire. D'autres approches vont être nécessaires pour traiter les problèmes environnementaux posés par les 98% restant de nos activités économiques...

Economie circulaire⁵

Nos pratiques industrielles et commerciales traditionnelles ont suivi un modèle de développement qui leur a permis de « progresser » de façon accélérée. Grâce à la croissance consumériste qui en a résulté, des milliards d'individus ont pu accéder à une certaine prospérité matérielle. Mais étendre ce mode de vie à l'ensemble des habitants de notre planète sans changer de modalités économiques nous conduirait à un niveau de prélèvement sur les ressources naturelles qui dépasserait largement la bio capacité de notre terre. Notre écosystème ne pourrait en effet ni produire les ressources nécessaires, renouvelables ou non, ni absorber nos déchets en résultant.

² ► **Production d'énergie à partir de sources renouvelables** : Biocarburants, Biomasse énergie, Energies marines, Eolien, Géothermie, Solaire ► **Optimisation des consommations de ressources naturelles** : Bâtiment à faible impact environnemental, Chimie verte, Hydrogène et piles à combustibles, Logistique et gestion de flux, Matériaux biosourcés, Optimisation des procédés industriels, Réseaux énergétiques intelligents, Stockage de l'énergie et batteries, Véhicule décarboné. ► **Gestion du cycle de vie des ressources naturelles** : Captage, stockage et valorisation du CO₂, Eau, assainissement et génie écologique, Métrologie et instrumentation, Recyclage et valorisation des déchets.

³ http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ref_-_Filiere.pdf, consulté le 7 février 2014

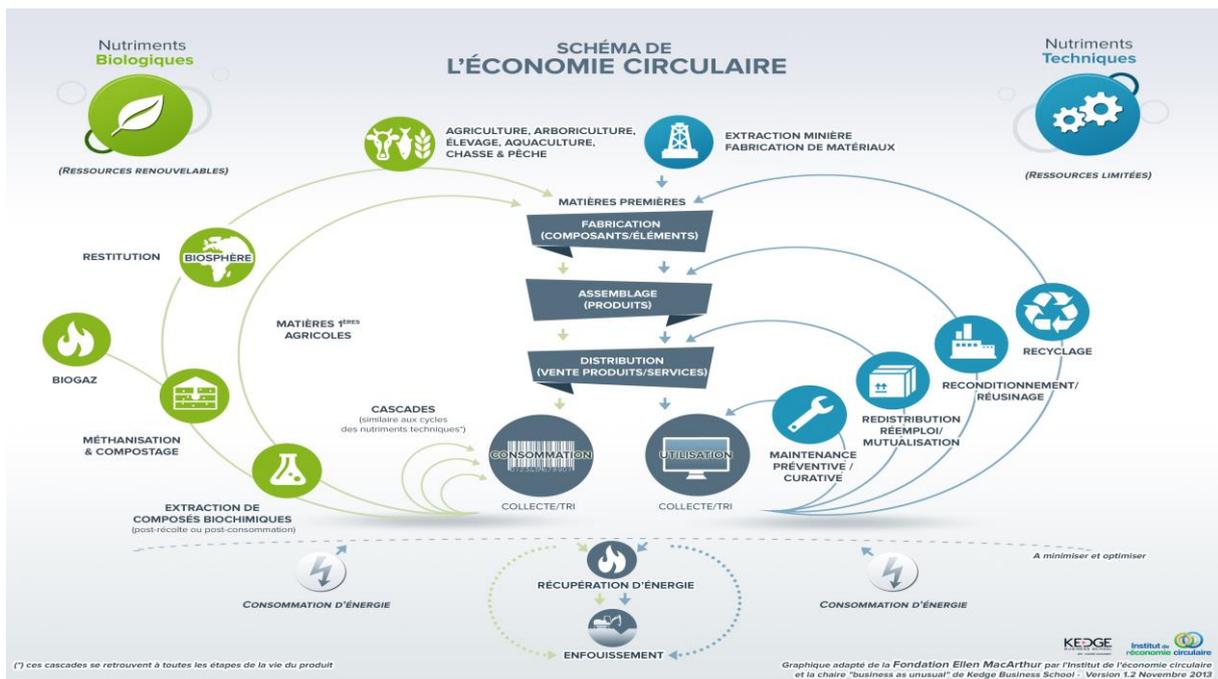
⁴ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-eco-activites-et-l-emploi,23034.html> consulté le 30 septembre 2014

⁵ Cf. Contribution de l'Institut de l'Economie Circulaire à la Conférence environnementale des 20 et 21 septembre 2013 : « L'économie circulaire, nouveau modèle de prospérité » et http://www.institut-economie-circulaire.fr/Qu-est-ce-que-l-economie-circulaire_a361.html consulté le 30 septembre 2014

Serions-nous face à un infaisable : ne pas pouvoir faire autrement que laisser espérer à chaque habitant de notre terre un mode de vie consumériste « à l'occidentale », tout en sachant pertinemment que c'est impossible ? Et suicidaire pour l'humanité. Prendre conscience de cela nous invite donc à imaginer des pratiques qui nous permettent de redistribuer les cartes : que les populations des pays développés puissent réduire leur empreinte écologique, pour permettre aux populations des pays émergents d'accéder à un mieux-être matériel, dans le respect des limites de notre planète. D'où l'idée de remplacer par un modèle « circulaire », le modèle linéaire de production et de consommation sur lequel a reposé toute notre économie depuis la révolution industrielle :

Extraction de Matières Premières > Fabrication du Produit > Consommation du Produit > Production de Déchets.

'L'économie circulaire' se propose donc de modifier radicalement ce schéma, en s'inspirant du fonctionnement des écosystèmes naturels, pour parvenir à découpler développement économique nécessaire et épuisement des ressources naturelles :



Il s'agit de concevoir une organisation de nos activités de production qui nous permette d'en minimiser l'impact sur la nature. Ce qui conduit à pratiquer, de façon systématique, une « éco conception » des produits et services marchands, économes en denrées (et sans denrée toxique...), capables de durer (pas d'obsolescence programmée!), dont les composants peuvent avoir une durée de réemploi significative, de façon à minimiser la production de déchets. Pour y parvenir, la conception d'un produit (ou d'un service), se doit d'intégrer également la définition de chacun des circuits économiques complémentaires qu'il conviendra de mettre en œuvre à chaque étape de la

vie du produit : fabrication, commercialisation, utilisation, réparation, réutilisation, ré-emploi d'un composant dans un autre type de produit (*remanufacturing*), recyclage d'un matériau, et *in fine* valorisation des déchets ultimes (méthanisation, compostage, énergie...).

L'idée d'une économie circulaire, c'est donc de faire tout ce qu'il est possible de faire pour donner plusieurs vies à ce qui, dans l'économie linéaire, n'est considéré que comme un déchet voué à être enfoui ou incinéré.

Réparer d'abord, réutiliser ensuite, recycler enfin. De façon rentable. Voilà la clé de l'économie circulaire.

Selon le cabinet McKinsey, la mise en œuvre systématique d'une économie circulaire au sein de l'Union Européenne permettrait d'économiser au minimum 380 milliards de dollars par an dépensés actuellement en achat de matières premières. Et à ces économies pourrait aussi s'ajouter de la création de valeur, grâce au développement d'activités non délocalisables, résultant du soutien apporté, sur les « territoires », au développement de filières industrielle et agricoles combinant production, réparation, réemploi et recyclage.

Economie de fonctionnalité

Mettre en œuvre des processus de production plus sobres en matières premières pourrait cependant ne pas suffire, si par ailleurs nous continuons de faire croître la quantité de biens produits ! Il convient donc également, avant de produire un bien, de nous interroger sur le modèle de vente qui permettra à ses utilisateurs d'en bénéficier. Faut-il réellement que chacun possède ce bien pour pouvoir l'utiliser ? Par exemple, en matière de transport en Europe: les voitures produites, vendues à des particuliers, constituent un parc de près de 300 millions de véhicules immobilisés sur une place de parking près de 85% du temps. Est-ce la façon la plus sobre de mettre l'utilité sociale d'une voiture - la capacité de transport qu'elle représente – à la disposition de ceux qui en ont besoin ? Ne peut-on envisager une autre façon de faire ?

Il importe donc de se demander pour chaque produit, comment rendre l'accès à l'utilité sociale qu'il apporte – le bien-être social associé à son usage – indépendant de la possession de ce produit par son utilisateur. De sorte qu'une plus grande frugalité de l'économie de notre vivre ensemble – une moindre quantité de produit – ne conduise pas à renoncer à des fonctionnalités qui contribuent à la qualité de vie. Identifier les possessions auxquelles les consommateurs peuvent renoncer, tout en ayant accès à la satisfaction donnée par l'usage de ces biens, nous fait entrer dans ce que l'on appelle l'économie de fonctionnalité. C'est-à-dire une économie dont le modèle de production, de distribution et de consommation repose sur le passage de la vente d'un bien à la vente de son usage.

En région parisienne, l'exemple le plus connu en matière d'économie de fonctionnalité est le Vélib, ce système de vélo disponible en libre-service, dont le modèle a été étendu à l'Autolib, un parc de voitures électriques disponibles pour circuler en zone urbaine. Mais c'est le même principe que l'on retrouve avec la vente de l'usage d'une perceuse plutôt que la vente de la perceuse elle-même, et l'éclosion d'enseignes de location d'équipements, telle Kiloutou. Ou encore, dans la facturation de pneus industriels par Michelin à ses clients, à l'usage et non plus à la pièce !

Dans une logique d'Economie de fonctionnalités, la valeur d'un produit réside alors dans sa fonction. Ce qui s'avère vertueux, d'un point de vue environnemental, à plusieurs titres :

- la durabilité du produit devient un facteur essentiel pour son producteur-propriétaire. Ce qui évite la tentation de l'obsolescence programmée, car plus le produit dure, plus longtemps son propriétaire peut en commercialiser l'usage ;
- l'entretien, la réutilisation, la modularité, et la gestion de la fin de vie d'un produit deviennent un élément clé pour le fabricant. En effet, plus les composants du produit en fin de vie seront valorisables, plus son propriétaire sera incité à minimiser la production de déchets ;
- et le découplage de la quantité de service fournie d'avec la quantité de produit distribuée conduit à une moindre immobilisation de denrées naturelles.

Economie collaborative

Pour pouvoir devenir réalité sur un territoire donné, économie circulaire et économie de fonctionnalité supposent que soit possible une coopération entre toutes sortes d'acteurs. Car pour que « les déchets des uns (soient) appelés à devenir les ressources des autres » il faut disposer d'infrastructures et d'un tissu industriel et commercial local, qui permettent aux différents acteurs concernés d'opérer en symbiose. Et, ainsi, de contribuer à redynamiser un territoire tout en favorisant un développement économique local, créateur d'emplois non délocalisables.

Une telle approche collaborative de l'économie n'est pas l'apanage des entreprises et des collectivités locales. A la faveur de la crise économique et de l'essor des réseaux virtuels, les logiques de réemploi et de mutualisation des ressources (revendre ou donner au lieu de jeter) se développent chez les consommateurs. A leur initiative : pensons au succès d'un site internet comme *le bon coin*.

Et la logique collaborative dépasse le seul domaine de l'échange d'objets. Par exemple :

- En matière de connaissance partagée : Wikipedia, encyclopédie en ligne, ou encore Linux système logiciel ouvert ;
- En matière de vie associative : la Maison d'église de Chatou qui se finance via une bourse aux talents et non plus via une 'vente de produits'. (un membre de la communauté propose par exemple d'apprendre (bénévolement) à d'autres comment cuisiner un plat traditionnel de sa région d'origine ; chaque personne intéressée s'inscrit en versant à la Maison d'église une contribution financière en échange de cet apprentissage)
- En matière d'économie marchande : Blablacar, société commerciale dont plus d'un million de «membres » voyagent chaque mois en covoiturage (90 salariés - plus de 6 millions de membres - 95% des annonces de covoiturage en France – présence dans 12 pays - croissance de 100% par an depuis 4 ans - environ 100 millions d'euros économisés par les conducteurs chaque année - 700,000 tonnes de CO2 économisées grâce à un taux moyen d'occupation du véhicule de 3 personnes par voiture contre 1.6 en moyenne en Europe)

De nouveaux *business models* apparaissent donc, que l'on regroupe pour le moment sous le concept encore un peu fourre-tout d'Economie collaborative... « Le point commun de ces initiatives, et le point de départ de la définition chapeau de l'économie collaborative, c'est le caractère P2P (pair à pair) des systèmes d'échange mis en place. Ainsi la consommation collaborative rassemble des initiatives de prêt, location, don, troc, ou vente de biens et services entre particuliers, du covoiturage à l'échange de matériel entre voisins, etc.

Mais de nombreuses autres facettes de l'économie collaborative se développent en amont de cette phase de consommation, toujours sur le principe de l'échange de pair à pair :

- financement participatif (*crowdfunding*) de projets de tous types,
- production contributive (qui est une extension à la sphère matérielle des modes de production contributifs et distribués pratiqués dans la sphère immatérielle du logiciel libre notamment)
- la production et le partage des savoirs et de la connaissance
- ou encore la démocratie ouverte.

Ces systèmes ont pu se développer grâce aux outils numériques : des pratiques existant depuis toujours (prêt d'objet, échange de services), à l'échelle de la famille ou l'entourage proche sont désormais étendues à un cercle beaucoup plus large. Les plateformes permettent en effet (1) de rentrer en contact avec des inconnus aux aspirations/besoins correspondant aux nôtres et (2) de garantir le niveau de confiance nécessaire à l'échange, grâce à des systèmes de réputation de plus en plus sophistiqués.

C'est ce passage des interactions à une échelle inédite jusqu'alors qui rend les plateformes réellement efficaces pour le large développement de ce type d'échanges économiques.⁶ »

Une Economie Sociale et Solidaire ?

Collaborative, circulaire, de fonctionnalité ou verte, une économie ainsi revisitée pour tenter de la rendre compatible avec notre biosphère peut-elle également adresser les questions de justice sociale actuelles et à venir ? Une telle question nous conduit à évoquer le concept d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) auquel on tend à se référer chaque fois que l'on se prend à rêver d'une autre économie. Traditionnellement on désigne par ESS les activités d'un certain type d'entreprises, organisées juridiquement sous forme de coopératives, de mutuelles, d'associations ou de fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. En règle générale, ces organisations privilégient des modes de gestion participatifs, voire démocratiques, et encadrent de façon stricte l'utilisation des bénéfices financiers qu'elles peuvent réaliser. La poursuite d'un profit individuel y est traditionnellement proscrite, les résultats financiers ayant vocation à être réinvestis dans l'activité de l'entreprise. Enfin, dans nombre de cas l'utilité sociale de ces organisations les conduit à disposer de ressources financières en partie publiques (subventions ; dotations de fonctionnement...)

Ainsi aucun de ces critères traditionnels ne vient faire obstacle à ce qu'une entreprise de l'ESS s'inscrive dans une logique d'économie circulaire et de fonctionnalité, verte et collaborative. Mais l'inverse serait-il possible ? Pourquoi une entreprise industrielle et commerciale soucieuse de son impact sur son environnement, ne pourrait-elle pas aussi contribuer à rendre notre société plus juste, plus solidaire ?

C'est la perspective qu'ouvre la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire⁷, qui dépasse l'approche traditionnelle de l'ESS en donnant un cadre institutionnel à de nouvelles approches, en particulier celles élaborées, ces dernières années, par le Laboratoire de l'Economie Sociale et Solidaire⁸.

⁶ <http://www.lalabo-ess.org/?L-economie-collaborative-est-elle> consulté le 12 février 2014

⁷ http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F3F6FC032F2EDD797976AF8D2CC33491.tpdjo15v_2?cidTexte=JORFTEXT000029313296&categorieLien=id

⁸ *Think tank* visant à faire reconnaître une économie plus respectueuse de l'Homme et de son environnement à travers échanges, réflexions et actions, dont l'une des figures emblématiques est Claude Alphandéry ; ses travaux l'ont conduit à identifier 60 propositions d'action afin de remettre l'épanouissement personnel de chacun et l'action collective au centre de notre modèle de développement, dans le but de sortir de la crise par une révision profonde des modes de production et de consommation. Cf. *Pour une autre économie* – Alternatives Economiques, hors-série « poche » n°46bis – novembre 2010

Cette loi étend en effet la qualification d'acteurs de l'ESS aux sociétés commerciales de droit privé qui, statutairement, poursuivraient des objectifs d'utilité sociale, dans un but autre que le seul partage des bénéfices (en entrant, donc, dans une logique d'affectation des bénéfices à des réserves obligatoires, en vue du maintien ou du développement de l'activité de l'entreprise, et en s'engageant également sur des règles de gouvernance). Dans notre culture, une telle ouverture constitue une avancée « idéologique » significative. Car cela revient à affirmer, avec Muhammad Yunus, économiste et prix Nobel de la paix, que tout acteur du *social business* a le devoir de faire du profit – ne serait-ce que pour assurer son indépendance politique vis-à-vis des bailleurs de fonds. Autrement dit que faire du profit peut avoir une utilité sociale. Ce dont avaient pris acte depuis longtemps déjà les prescripteurs en matière d'Investissement Socialement Responsable (IRS), et de Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises (RSE), qui invitent l'ensemble des acteurs économiques à accroître leur utilité sociale, tout en minimisant les externalités négatives résultant de leur activité.

Mais la réalité du terrain est plus complexe. Quel serait l'intérêt, pour un responsable d'entreprise, d'être labellisé « entreprise de l'économie sociale et solidaire », compte tenu des conditions prévues par la loi pour y parvenir ? Et ne pas être ainsi labellisé interdirait-il pour autant à une entreprise de chercher également à donner « du sens et de l'utilité sociale au projet (de cette) entreprise et à la vie professionnelle »⁹ qu'on y mène ?

Le cadre juridique actuel dans lequel doit s'inscrire l'activité de toute entreprise ne suffit pas en effet pour garantir que s'y déploient

- « Une communauté humaine impliquée et fédérée autour d'un projet et d'une mission compatibles avec l'intérêt général ;
- Un style de relations humaines marqué par la bienveillance permettant à chacun de se développer ;
- Une création de richesse durable, économique, sociale et environnementale, en prenant en compte l'ensemble de ses externalités : utilisation de ressources naturelles, modifications de son environnement humain, social, culturel...
- L'innovation et l'acceptation du risque comme opportunités de dépassement et de réalisation collectifs et individuels ;
- Et une gouvernance ouverte, laissant leur juste place à l'ensemble des parties prenantes – actionnaires, salariés, fournisseurs, environnement local, per-

⁹ Cf. charte de l'association « L'Entreprise : une Bonne Nouvelle »

sonnes et communautés impactées par l'activité de l'entreprise – dans un objectif de répartition équitable des responsabilités et des richesses tout au long de la chaîne de valeur. »¹⁰

Une ambition collective de changer l'économie n'a donc pas à s'en arrêter là. Ne conviendrait-il pas en effet de partir du constat que toute entreprise – sociale et solidaire, ou non - est une organisation prédatrice, comme le mot *entre prendre* l'indique ? Et, par conséquent, d'affirmer que l'existence d'une entreprise – quelle qu'elle soit - ne se justifie qu'à condition que cette entreprise produise plus d'utilité sociale pour l'ensemble de ses parties prenantes, qu'elle ne leur en fait perdre via les prélèvements – la prédation – qu'elle opère sur leur écosystème ?

Avec l'article 1832 du code civil¹¹, adopté il y a deux siècles, notre droit donne de nos entreprises une représentation parcellaire, les réduisant à un cadre institutionnel facilitant le partage de bénéfices monétaires. Ne conviendrait-il pas plutôt de prendre acte du changement de contexte qui s'est opéré, en deux siècles ? Et – comme le propose Daniel Hurstel¹² dans *20 propositions pour réformer le capitalisme* – d'éliminer le côté réducteur assigné par cet article à l'activité économique des hommes, en redonnant la primauté à l'entreprise – communauté de destins qui porte un projet créateur de valeurs sociales et financières – sur la forme juridique de son existence (la société) ? Ce qui pourrait se faire simplement en complétant la loi sur l'ESS de juillet dernier, « en modifiant l'article 1842 du Code civil ainsi : La société est constituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie en vue de poursuivre un projet d'entreprise qui respecte l'intérêt général, financé au moyen du profit.

Et de manière plus catégorielle en donnant un statut spécifique au *social business* fondé sur l'affectation des actifs à la résolution d'un besoin social»¹³ ?

Vers une Economie Locale Inclusive

Outre cette première réhabilitation du monde des entreprises industrielles et commerciales que nous venons d'évoquer, la loi de juillet 2014 confirme également la dimension locale, territoriale, des stratégies d'adaptation à poursuivre. Pour cela, elle vient conforter le rôle local des Chambres régionales de l'ESS. Mais surtout, elle propose la mise en œuvre de *pôles territoriaux de coopération économique*¹⁴ associant sur un même territoire des entreprises de l'économie sociale et solidaire, des entreprises

¹⁰ Ibid.

¹¹ « La société est instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter. »

¹² Cf. Daniel HURSTEL, « Organiser la société commerciale à partir du projet d'entreprise plutôt qu'à partir du profit », in G.GIRAUD et C.RENOUARD (sous la dir.) *20 propositions pour réformer le capitalisme*, Flammarion, Champs essais, Paris, 2012.

¹³ Ibid. p 49-50.

¹⁴ <http://www.llelabo-ess.org/?Les-Poles-territoriaux-de-1420>

« classiques » ainsi que, le cas échéant ; des collectivités locales, des centres de recherche et des organismes de formation, pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation au service de projets économiques innovant socialement et porteurs d'un développement local durable.

Ouvrant ainsi la voie à une possible mobilisation de tous les acteurs concernés, localement, aussi bien par le devenir écologique de notre planète que par l'avènement d'une plus grande justice sociale ; à l'émergence, donc, d'une économie locale mobilisée au service de la génération de lien social au sein de la population d'un même territoire.

Mais pourquoi est-ce si difficile de changer les choses ? Assumer notre part de responsabilité

Nous sommes cependant en droit de douter de ce que la promotion de pratiques économiques, sociales et solidaires, plus conformes à l'intérêt général, puisse suffire pour adresser les insuffisances structurelles de notre système économique dont la « crise » de 2008 nous a permis de prendre conscience.

Comment expliquer, en effet, que nous n'ayons pas su tirer les leçons de la dernière grande crise d'avant 2008, celle de 1929, que nombre d'experts en économie, jugent d'une ampleur comparable à celle que nous traversons ?

Faut-il sombrer dans un pessimisme structurel quand à nos chances de faire autrement ? Ou faut-il aller chercher ailleurs les raisons de cette prégnance des sphères marchandes et financières sur les autres sphères de nos existences ?

Si l'on ne s'en tient qu'à la longue durée, la tentation du pessimisme est forte. Car depuis 1929, beaucoup de choses ont changé. En particulier, dans la deuxième moitié du vingtième siècle, la forme capitaliste de l'économie de marché l'a peu à peu emporté sur les autres formes d'économie. De plus, avec la dissémination de ses modalités sur toute la surface de notre planète, l'idéologie néo-libérale qui la sous-tend est devenue dominante¹⁵. Et la prégnance de cette *doxa* a ouvert la voie à une financiarisation croissante de nos économies, grâce à la marchandisation toujours plus poussée des échanges qui organisent l'économie de notre vivre ensemble.

Par contre, si nous ne nous intéressons qu'à ce qui se passe aujourd'hui sur notre planète, la perception est toute autre. Grâce à la secousse de 2008, ce qui semblait jusqu'alors devoir être le cours inexorable des choses, ne l'est plus nécessairement. *Top down*, des changements institutionnels sont en cours – avec, par exemple, les

¹⁵ Pour une proposition de différenciation entre capitalisme et économie de marché, voir Fernand BRAUDEL, *La dynamique du capitalisme* ; Flammarion, Champs Histoire, 2010 ; en particulier Ch.2 *Les jeux de l'échange*, pp 43-79

négociations de l'après Kyoto pour l'environnement, ou la création du G20 – qui conduisent à davantage de régulation de la sphère économique et financière. *Bottom up*, nous sommes de plus en plus nombreux à nous dire que nous allons dans le mur si nous ne modifions pas nos comportements prédateurs – financiers aussi bien qu'environnementaux. Et des initiatives sont prises, localement, partout dans le monde, pour adapter nos pratiques et faire évoluer la sphère marchande. Rarement, donc, autant d'efforts auront été engagés simultanément pour faire « changer les choses ».

Cependant, malgré la pertinence de leurs diagnostics des causes de la crise de 29, proches des nôtres, nos pères ne sont pas parvenus à enrayer la tendance à l'envahissement par la sphère marchande, de l'ensemble des autres sphères sociales dans lesquelles nous inscrivons nos récits, nos histoires, personnels. Et tout se passe à notre génération comme si nous ne pouvions, à notre tour, faire autrement que d'hériter de nos pères ce système où disposer d'argent conduit à faire violence à d'autres, nos frères et sœurs en humanité. Comme si nous n'avions pas d'autre possibilité que d'acquiescer sans mot dire à la banalité de ce mal, avant un jour de léguer tout cela à nos descendants ; si tant est que notre planète leur soit encore accueillante ...

Prenons un exemple pour illustrer en quoi nous pouvons être personnellement héritiers du système mis en œuvre par nos pères.

Si vous vous souvenez, en 2008, à l'été, peu avant la faillite de la banque Lehman Brother, le prix du pétrole a atteint 140 dollars sur les marchés mondiaux. A l'automne, il ne valait plus que 35, pour revenir vers 70 dollars par baril au printemps 2009.

Dans ce contexte, le 8 juillet 2009, le Président Sarkozy et le Premier ministre britannique, Gordon Brown, publièrent une tribune dans le Wall Street Journal, intitulée : *Les prix du pétrole ont besoin de supervision gouvernementale – La stabilité bénéficie aux producteurs et aux consommateurs*.¹⁶ Et dans les semaines qui ont suivi, la compagnie française qui m'employait s'est trouvée être sollicitée, tour à tour, par chacune des administrations de l'Etat susceptibles d'apporter un élément de réponse à cette demande présidentielle, urgente : comment faire pour réguler le prix du pétrole ? Spécialiste du fonctionnement des marchés pétroliers, je me suis donc retrouvé impliqué dans ces échanges.

- Ma première surprise a été de découvrir la dispersion des forces de l'Etat, appelées à traiter le sujet, alors que nous ne serions que quelques personnes d'une même entreprise pour nous interfacer avec elles.
- La deuxième surprise a été de constater que – malgré la très grande qualité personnelle de chacun de nos interlocuteurs, au pedigree académique impressionnant brillants – pas un de ces régulateurs potentiels des marchés pétroliers, n'avait jamais eu la moindre expérience concrète, pragmatique, du fonctionnement d'un marché.

¹⁶ <http://online.wsj.com/articles/SB124701217125708963> article consulté le 19 Octobre 2014

Nous avons donc à engager cette négociation - potentiellement structurante pour le devenir de notre entreprise - dans des conditions complètement asymétriques entre les deux parties. Et nous courions le risque d'aboutir à la production d'un cadre de régulation potentiellement plus dommageable que la situation initiale, faute d'une bonne maîtrise technique du sujet par les apprentis régulateurs que nous étions tous.

C'est donc sur le terrain, que nous avons découvert ce que j'ai appris depuis être la raison d'être du processus de lobbying des décideurs par les intérêts privés. Et nous nous sommes confronté, sans l'avoir voulu, au dilemme éthique de tout lobbyiste : que faire de cette non maîtrise technique détectée chez nos interlocuteurs ? En tirer parti pour pousser en faveur d'une régulation qui serve les intérêts de notre entreprise ? Ou faire le choix de la transparence pour permettre l'émergence de cadres réglementaires qui permette à tous d'opérer de façon pérenne sur ces marchés ?

Nous avons fait le choix de la transparence. Et sommes donc entrés dans un processus de formation de nos interlocuteurs, au fonctionnement des marchés pétroliers. Ce qui nous a conduit à préconiser ensuite la rédaction d'un rapport transverse, sur la volatilité des prix du pétrole, puis à y prendre part pour faire en sorte que sa fiabilité technique permette au Ministre des Finances et aux autorités françaises de le reprendre à leur compte, en particulier dans le cadre du G20.¹⁷

La rédaction de ce rapport m'a donné l'occasion de deux autres découvertes surprenantes

Certes mes interlocuteurs n'avaient aucune expérience concrète des marchés de matières premières. Cependant chacun d'eux avait une représentation personnelle de leur fonctionnement. Et ces représentations résultaient pour l'essentiel de la consultation de sources universitaires, faisant autorité en la matière ... dans le monde académique. Si bien que ce que mes interlocuteurs tenaient pour vrai du fonctionnement des marchés – et qu'ils mobilisaient au service de leurs argumentations - s'est avéré à bien des égards ne pas avoir grand-chose à voir avec la réalité du comportement des acteurs que nous pouvions, nous, observer au quotidien.¹⁸ D'où un risque d'incompréhension mutuelle, de dialogue de sourd, voire de rapport de force.

La deuxième découverte, encore plus surprenante, a été que personne, in fine, au sein de l'administration française ne semblait avoir été mandaté pour s'interroger sur la pertinence du niveau de prix du pétrole. Tout semblait donc se passer comme si ces niveaux de prix ne pouvaient qu'être les « bons » niveaux de prix, puisque leur production résultaient de mécanismes de marché. Et que, chacun le sait, le marché ne se trompe jamais, puisqu'à tout moment il dispose de l'ensemble des informations pertinentes pour la formation d'un prix ... (!)

¹⁷ Rapport sur la volatilité des prix du pétrole consultable via : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/100211rapchevalier.pdf>

Autrement dit, ce n'était qu'à la succession fortuite de deux événements - le dysfonctionnement des marchés financiers, d'une extrême violence, observé en 2008 - et la nécessité politique pour un Président de la République, de paraître agir pour le bien commun, dans la crise – que nous devons la possibilité de remettre en cause, dans mon domaine, la représentation du monde – inopérante, mais jugée vraie - que mes interlocuteurs avaient hérité de la doxa néo libérale partagée par leurs prédécesseurs, leurs supérieurs et leur pairs.

Cela peut nous paraître choquant, que les serviteurs du bien public n'aient pas fait preuve de plus de discernement.

Mais qui sommes-nous pour leur jeter la première pierre ?

Décideurs économiques, n'acceptons nous pas d'endosser des politiques économiques orthodoxes, dont nous savons pertinemment que le substrat idéologique¹⁹ ne permet pas de rendre compte de la réalité dont nous sommes parties prenantes ? Simples citoyens, sommes-nous réellement à l'abri de ce type de situation où les pratiques héritées de nos pères, et notre propre intérêt, ne nous incitent pas à faire preuve d'esprit critique ?

Il est permis d'en douter, comme vont nous permettre de l'illustrer quelques exemples, plus proches de notre quotidien, sélectionnés parmi ceux que développe Michael Sandel dans son livre : *Ce que l'argent ne saurait acheter*.²⁰

En France, il nous est possible d'acheter un billet coupe file pour aller au Musée. Aux Etats Unis, de plus en plus, on achète ce type de droit de passer avant les autres dans les diverses queues de la vie moderne. Par exemple sur les autoroutes, aux heures de pointe. Alors qu'une file est censée être réservée en permanence aux véhicules des adeptes du covoiturage, aux heures de pointe, il est possible, bien qu'étant seul dans sa voiture, d'acheter le droit d'utiliser cette voie, moins encombrée...

Il est également possible d'acheter le droit d'être reçu par son médecin dès qu'on le demande.

Par l'achat de ce « coupe file », un mal commun – l'inégalité d'accès au soin – est travesti en un bien pour soi : le droit de rencontrer le médecin dès qu'on le demande, droit que l'on achète en payant un abonnement forfaitaire à ce médecin.

¹⁸ Cf. Frédéric BAULE *Proposition 9 : Restaurer la fonction première des marchés à terme de matières premières* ; in *20 propositions pour réformer le capitalisme* (Dir. G.GIRAUD et C.RENOUARD) ; Flammarion, Champs Essais , Paris (2009) 2012

¹⁹ Accepter de réduire l'homme à un *homo oeconomicus*, croire à l'efficacité des marchés, postuler que l'équilibre est l'état de référence pour tout marché, considérer que les banques ne jouent aucun rôle économique, ignorer la contribution de l'énergie au fonctionnement de l'économie... autant de dogmes que les maîtres de la discipline « économie » continuent encore trop souvent d'enseigner comme vérité absolue, et non comme clés de lecture, parmi d'autres. Cf. Steve KEEN, *L'Imposture Economique*, préface de Gaël GIRAUD, Les Editions de l'Atelier, 2014.

²⁰ Michael J.SANDEL, *Ce que l'argent ne saurait acheter* ; Seuil, 2014

Autre exemple, peut être plus proche de nous. Le protocole de Kyoto sur le changement climatique a institué un marché des droits à polluer échangeables entre pays. Ce « marché » est censé permettre à certains pays d'aller au-delà du niveau d'émission de gaz à effet de serre qui leur est alloué, en payant des pays qui se restreignent davantage.

Là encore, le processus mis en œuvre - l'achat de droits - va permettre d'effacer de nos représentations un mal commun - la destruction irrémédiable de l'environnement - en le travestissant en un bien pour soi - le droit de polluer - que l'on peut acheter, moyennant paiement d'une indemnité à un pays moins pollueur.

Dans ces deux exemples le discernement éthique reste relativement aisé.

Nous sommes confrontés à des situations assimilables à l'achat d'un passe-droit. Sur le fond, n'est-ce pas le même problème que de vouloir acheter pour son enfant le droit d'entrer à l'École Polytechnique sans avoir à passer le concours ? Nous sommes donc là dans la logique du bakchich, autrement dit, d'un acte de corruption active.

- L'argent versé va corrompre le médecin à qui il est versé, parce qu'il devra donner la priorité au payeur, quels que soient les patients déjà présents dans sa salle d'attente.
- L'argent va corrompre le pays non pollueur à qui il est versé, parce qu'il lui fera accepter que ses propres efforts ne servent pas l'intérêt général, mais les intérêts mercantiles du pays qui le paye.

Il nous est donc possible de refuser de faire notre ce type de pratiques. Si nous le décidons.

La marchandisation de notre vie, peut cependant prendre des formes plus insidieuses, parce que plus compliquées à décrypter.

Par exemple, en France, un parent peut vouloir, dans des circonstances particulières, gratifier monétairement son enfant pour un résultat scolaire particulier. Il arrive, semble-t-il, aujourd'hui que ce ne soient plus seulement des parents qui agissent ainsi vis-à-vis des enfants, mais aussi des communes ou un Conseil Général. Dès lors une telle logique de la rétribution de la performance scolaire ne demande qu'à être poussée plus loin. Ainsi, aux USA, pour améliorer leurs statistiques de performance, des écoles en sont venues à payer les écoliers tout simplement s'ils ont lu les livres du programme.

Un tel processus a un impact sur la représentation que l'élève se fait de la lecture ; mise en avant, la rétribution monétaire de l'acte de lire vient occulter en

partie l'intérêt intrinsèque de cet apprentissage – avec les joies et les richesses que sa maîtrise apporte –.

Autre exemple, toujours aux USA. En vue de réduire leurs dépenses liées au système privé d'assurance maladie, des entreprises et leurs compagnies d'assurance ont choisi de payer une prime aux employés de ces entreprises qui font des efforts couronnés de succès pour améliorer leur santé (obésité, tabagisme...).

Mettre en avant l'incitation économique pour se soigner, fait passer au deuxième plan l'intérêt intrinsèque pour la personne de faire d'une modification structurelle de son hygiène de vie, une question de choix personnel. Et Michael Sandel, à ces exemples sont empruntés, signale d'ailleurs que les cas de rechute l'emportent lorsque disparaissent les incitations financières.

Pour atteindre un objectif, mettre en œuvre une incitation monétaire nous paraît souvent une bonne idée, à intégrer dans une palette plus vaste de mesures. Mais en pratique, les choses ne sont donc peut-être pas si simples. Car l'introduction d'argent, dans ces deux exemples, semble avoir des répercussions sur la nature même du bien qu'il sert à acheter.

Dans le premier exemple, l'école achète « plus de lecture » à ses élèves. Ce faisant, l'école transforme l'acte de lecture acheté en un bien pour elle : de meilleures statistiques. Ce qui occulte la dimension du bien pour l'élève, au risque de corrompre le processus de découverte personnelle par ses élèves de l'intérêt vital pour eux de la lecture.

Dans le deuxième exemple, en achetant à ses collaborateurs « une meilleure hygiène de vie », une entreprise transforme leur meilleure santé en un bien pour elle : payer moins de frais médicaux. Au risque de corrompre le processus de découverte personnelle par ses employés, de l'intérêt vital pour eux d'une meilleure santé.

Dans les deux cas émergent donc à nouveau des rôles de corrupteur, assumés par les gestionnaires des institutions concernées.

Notons par ailleurs, qu'en tant qu'acteurs, nous nous assimilons plus facilement à l'élève ou à l'employé concernés. Ce qui rend pertinente pour nous la question suivante : lorsque ce type de pratique est systématisée par mon école, ou par mon entreprise, ai-je un autre choix que de devoir « faire avec » ? Me faut-il accepter ces rétributions, au risque de devenir corrompu ?

Ou bien suis-je encore libre de faire par moi-même le chemin nécessaire pour que lecture et meilleure santé restent mes propres choix personnels ?

Intuitivement nous percevons, au travers de ces exemples, que notre responsabilité personnelle est engagée, dès lors qu'un versement d'argent vient transgresser les frontières entre la sphère marchande et les autres sphères de nos vies, au risque de

nous faire tout mesurer en termes monétaires. Et que notre responsabilité s'étend aussi à situations de ce type dont, pourtant, nous avons hérité de nos pères.

Michael Sandel raconte encore l'histoire d'une crèche, en Israël, dont les puéricultrices étaient quotidiennement confrontées à un problème de retard systématique de quelques parents, jamais les mêmes, à l'heure de la fermeture, le soir. Pour remédier à cette situation et tenter d'inciter l'ensemble des parents à venir chercher leurs enfants à l'heure prévue, elles décidèrent de faire payer une amende aux parents retardataires.

A leur grande surprise, cette décision n'eut pas l'impact espéré. Tout au contraire. Assez vite les retards jusque-là occasionnels, devinrent plus systématiques et plus nombreux. Car sans le vouloir, elles avaient mis un prix à un nouveau service offert de façon implicite par la crèche aux parents : la possibilité de venir chercher leur enfant au-delà de l'heure autorisée, moyennant un surcoût – le montant de l'amende –

Sans s'en rendre compte, elles avaient transformé la nature même du contrat moral passé avec les parents. Dans l'esprit des parents concernés, la responsabilité parentale d'être à l'heure, et son pendant, la culpabilité (éventuelle) d'être en retard, avaient laissé place à l'exercice d'un droit. Le droit de venir chercher leurs enfants après l'heure officielle de fermeture de la crèche, puisqu'ils payaient pour cela le prix affiché officiellement par l'institution.

Là encore, que ceux qui n'ont jamais péché leur jette la première pierre ! Qui en effet ne s'est jamais fait une réflexion du style : « j'ai payé, j'y ai droit » ?

Retenons cependant, avec Jean Pierre Dupuy, que ces exemples développés par Michael Sandel, viennent contredire encore une autre des hypothèses implicites de la théorie économique, à savoir : que l'échange marchand ne peut altérer la nature du bien échangé.

En réalité, nous venons de le voir : faire entrer certains biens dans la sphère marchande peut les corrompre.

Prendre le temps du détour par ces différents exemples nous a permis de mettre en lumière un trait commun à l'ensemble de ces situations : l'absence de distance critique des acteurs concernés par rapport à ce qu'ils vivent.

La séduction qu'exerce sur nous la possible monétisation d'une interaction avec un tiers, semble pouvoir nous faire perdre de vue l'existence même de la relation à l'autre. Et ce d'autant plus que nous héritons de telles pratiques de nos pères. Ou, ce qui revient au même, qu'elles nous sont enseignées avec toute l'autorité de la tradition. Et en réduisant peu à peu notre représentation du monde à une succession d'actes marchands, nous consentons, par petite touche, à nous conformer aux modèles proposés, laissant ainsi l'idéologie du tout économique annihiler progressivement notre capacité de mise à distance.

Mais il nous est possible de faire autrement et de donner sens à notre propre activité économique !

Certes au plan institutionnel, beaucoup reste à faire. La situation reste très fragile tant les changements induits par le capitalisme financier, à l'échelle de notre planète, créent un contexte propice à la résurgence de crispations traditionalistes voire fondamentalistes, de tentations populistes et de conflits nationalistes. Et pendant la crise, le trading continue ! Mais nous le savons, aucun achat de droit de polluer ne fera disparaître les contraintes environnementales qui sont devant nous. Et nous n'avons pas d'autre choix que d'adresser, ensemble, cette question.

En matière d'éthique économique, nous voici donc tels les habitants d'un pays à reconstruire au sortir d'un conflit : il nous reste encore de nombreux espaces à déminer.

Avec pour corolaire une question : que puis-je faire, individuellement, pour peser sur le cours des choses à une pareille échelle ? La tentation est alors grande de baisser les bras. De tenir pour illusoire ce que nous suggère cette métaphore du colibri que nous propose une légende amérindienne :

Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt.

Tous les animaux terrifiés et atterrés observaient impuissants le désastre.

Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes d'eau dans son bec pour les jeter sur le feu.

Au bout d'un moment, le tatou, agacé par ses agissements dérisoires, lui dit : « Colibri, tu n'es pas fou ? Tu crois que c'est avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ? »

Le colibri lui répondit alors : « Je le sais, mais je fais ma part. »

La légende raconte que chaque animal se sentant alors concerné, « fit sa part », chacun à sa manière et que la forêt fut sauvée.

Faisons donc le pari qu'en chaque responsable économique que nous rencontrons, existe cette capacité à prendre du recul, à évaluer sa propre responsabilité dans les situations d'injustice et de violence induites par le système auquel nous participe collectivement.

Et que de telles mises à distance vont pouvoir naître de nouveaux possibles qui prennent sens, en adaptant nos pratiques, tout en faisant place aux attentes de ceux qui aspirent à des conditions de vie semblables aux nôtres. Comme nous y invitent les acteurs d'une économie plus sociale, et plus solidaire.

Frédéric Baule